



Les procedures a prendre pour le regroupement familial

Par **lyly62**, le **14/04/2009** à **15:31**

Bonjour,je suis une femme d origine magrébine,j etais deja marié avec le papa de mes trois enfants,sans profession,donec je suis maman au foyer,j ai rencontré mon nouveau marie qui est algerien aussi et qui vis en algerie,je voudrais savoir si je peux faire mes démarche pour un regroupement familial,sachant que je suis enceinte de mon nouveau marie et sans profession,et quel sont les organismes qui peuvent m'aidé a faire ces démarchesna l attente de votre réponse,veuillez agréés monsieur,madame mes salutation distinguées

Par **DOUIDI**, le **15/04/2009** à **18:18**

bonjour,amie algerienne , attention un regroupement demande un dossier et des conditions de resourses et de logement demande a ton futur mari de demander un visa touriste et faites le necessaire en france c mieux et j'espere que ton futur mari est né avant juillet 62 il y a une loi pour les peres et merci

Par **lyly62**, le **15/04/2009** à **19:59**

bpnjour ami,merci pour votre reponse,et je voudrais bien que vous m expliqué le necessaire dont vous parlé,sachant que je me suis déjà marié en algerie,et mon mari est née apres juillet 62 rnmmerci cordialement

Par **DOUIDI**, le **16/04/2009** à **16:55**

bonjour amie j'ai parlé du nécessaire une fois qu'il soit en france avec le visa tourisme sinon le regroupement il faut 12 fiches de paie de vous il ne prennent pas le rmi et les allocations en compte , et merci a vous

Par **jeetendra**, le **16/04/2009** à **17:00**

bonjour, comme vous l'a dit DOUIDI, [fluo]le regroupement familial c'est long et compliqué, [/fluo]il y a des conditions de ressources, de logement, de connaissance de la langue Française, etc. un vrai parcours du combattant, courage à vous, cordialement

Par **amanda101**, le **27/04/2009** à **15:30**

J AI DES REPONSE A TOUTES VOS QUESTIONS QUI VOUS TRACASSE SOYEZ TRANQUILLE ET S EST GRATUIT JE SUIS DES VOTRES PRENEZ BIEN ET AVEC ATTENTION CONNAISSANCE DE CE MESSAGE ET FAITES S' EN BON USAGE.rnrnje vais vous aidé suite à mes recherches sur le net je vais vous donné l adresse d un site Internet des lois des étrangers en France sur ce site tu trouve tout ce que tu veux sa ne servira même plus a rien de pauser des questions ici donc s est un site de l administration française et des nouvelles lois.rntu part d abord dans le site Internet www.service-public.fr en suite tu va tombé sur la page d accueil puis tu clique sur étrangers en France puis tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir et auquel sera écrit nouvelle loi sur le droit des étrangers en France et sa sera écrit en rouge ensuite en dessous de ce mots tu vas voir écrit en bleue la loi numéro 2007-1631 tu clique dessus en suite tu auras une nouvelle page qui va s ouvrir tu vas l agrandis en suite tu cliquera sur la phrase suivante (code de l entrée et séjour des étrangers) qui sera écrit en bleue et souligné ensuite tu auras une autre page qui va s ouvrir tu cliqueras encore sur la phrase suivante qui sera écrit en noir en grand caractère (code de l entrée et séjour des étrangers et du droit d asile) après avoir cliqué dessus tu aura encore une nouvelle page qui va s ouvrir et la alors tu pourra commencé a cherche la réponse a ta question tu trouvera toutes les lois qui consernes les étrangers et leur droits et autre encore .rnet ce site auquel il y a tous ces droits des étrangers est le site , www.legifrance.gouv.fr mais je prefere que tu passe par la démarche que je t ai dis avant parce que si tu par directement sur ce site des lois legifrance tu auras du mal à te retrouvé par rapport à tes recherches les lois seront moins détaillé pourtant si tu passe comme je t ai di tu trouveras tout de suite ce que tu veux sur les lois des étrangers.rn et aussi quand tu seras sur les lois ajoute au favorite la page de tes recherches ou bien tu imprime directement ceux qui t intéresse s est mieux au moins tu l aura toujours avec toi s est important.rnje vous embrasse tous cher lecteur.rnrnNB dans ce site tu a toutes les réponses a tes questions et pas besoins de payer un avocat pour poser les questions qui te tracasse je vous souhaite bonne lecture a tout ce qui verront ce message aussi.rnJe vous aime.rnwww.ambacamfrance.org infos pour faire des papiers pour mariage etc.. quand on n est à l étranger